



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseillers principaux d'éducation

Question écrite n° 26333

Texte de la question

M. Jean-Claude Viollet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des conseillers principaux d'éducation (CPE), personnels chargés du suivi des élèves et de l'animation de la vie scolaire dans les collèges et lycées. En effet, alors que le corps des CPE, fort de 12 000 agents titulaires, connaîtrait quelques 500 départs par an (retraites, départs vers d'autres fonctions, démissions,...) seuls 200 possibilités de recrutements seraient ouvertes, uniquement par concours externe, ce qui est très en retrait des 411 créations de postes prévues aux budgets 2007 et 2008. Une situation d'autant plus regrettable que le rôle des CPE s'est considérablement accru ces dernières années, pour la prise en charge des élèves comme pour les relations avec les familles, dans des établissements qui doivent prendre en compte des problématiques sociétales de plus en plus fortes. Aussi, il lui demande ce qu'il entend mettre en oeuvre pour assurer un recrutement de CPE à la hauteur des besoins réels, et ainsi préserver la qualité d'encadrement du service public d'éducation.

Texte de la réponse

Le niveau de recrutement par concours des conseillers principaux d'éducation vise à satisfaire les besoins des établissements scolaires dans la limite budgétaire fixée par la loi de finances. Durant plusieurs années, le recrutement en CPE a été fixé à un niveau très supérieur à celui des départs en retraite. Ce sont en effet 2 320 postes qui ont été ouverts aux concours entre 2003 et 2007, pour 903 départs. De ce fait, des surnombres budgétaires sont apparus sur le programme Vie de l'élève, le mettant en déficit, en particulier pour la catégorie d'emplois sur laquelle sont rémunérés ces personnels. Dans un souci de bonne gestion, le nombre de postes aux concours a été ajusté à partir de la session 2006 (sessions 2006 et 2007 : 200 postes). Pour la session 2008, le volume du concours externe des conseillers principaux d'éducation a été maintenu à 200 postes. Il faut noter que le maintien des recrutements en 2008 par rapport à 2007 dans un contexte de resserrement du nombre global des recrutements témoigne d'un effort important du ministère de l'éducation nationale pour ces personnels. Il reconnaît par ce biais l'utilité et le rôle déterminant tenu par ces personnels dans l'accompagnement des élèves au sein des établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Viollet](#)

Circonscription : Charente (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26333

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5558

Réponse publiée le : 30 septembre 2008, page 8395